

Choix de l'organisme (Scheme) au DAB

EN BREF



Les exploitants de DAB ont la possibilité de sélectionner individuellement les systèmes de cartes, ou systèmes de cartes, proposés à leurs DAB.



Les banques émettrices de cartes proposent de plus en plus fréquemment à leurs clients des cartes de débit et de crédit portant plusieurs logos et offrant donc plusieurs moyens de paiement.



Les exploitants de DAB peuvent se préparer à cette nouvelle situation en définissant l'ordre de priorité des différents moyens de paiement pour les cartes qui en proposent plusieurs.



Une hiérarchisation active permet aux exploitants de DAB de tirer parti en fonction de leurs besoins des gammes de fonctionnalités respectives et des différences de prix entre les divers systèmes de cartes, dans les cas où la carte utilisée pour la transaction prend en charge plusieurs systèmes de paiement. Dans le même temps, cette hiérarchisation facilite le retrait d'espèces aux DAB car elle simplifie l'utilisation des DAB pour les utilisateurs.

Systèmes de cartes – Evolution du marché des paiements

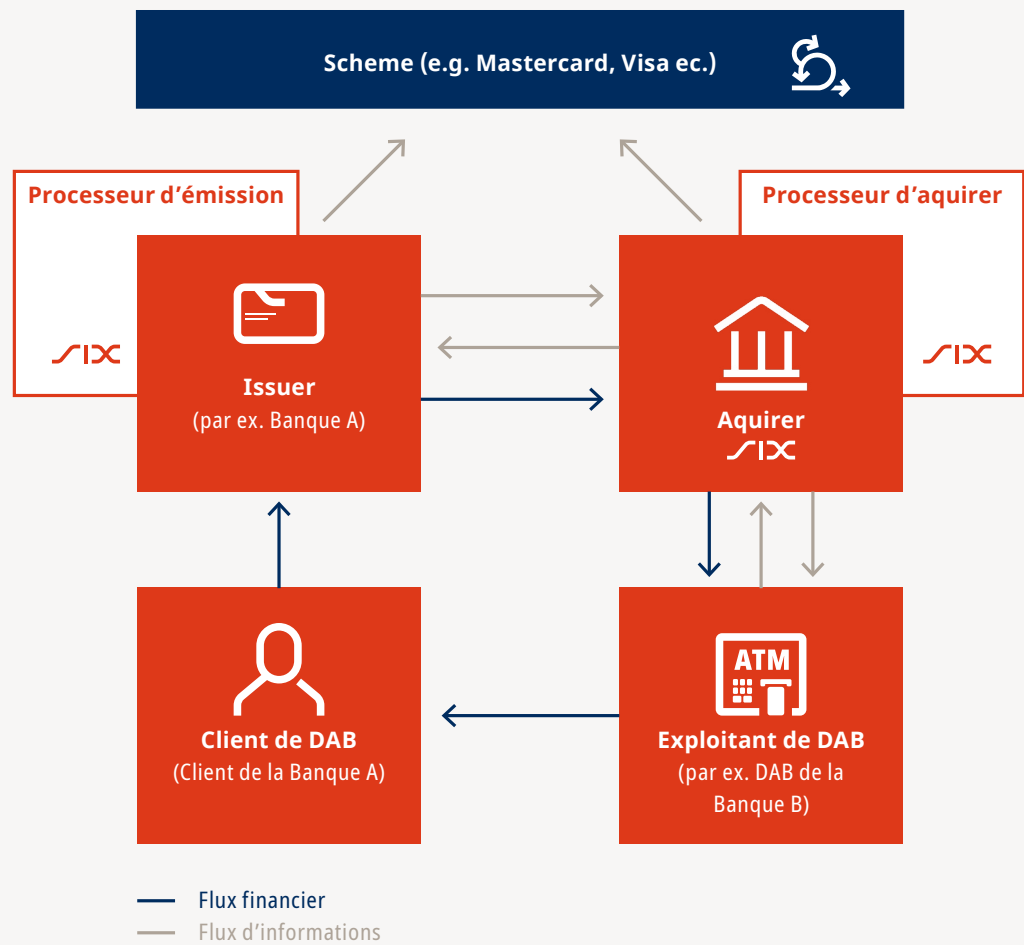
Les infrastructures de paiement et les organisations de cartes (systèmes de cartes) ont une importance capitale pour la stabilité et le fonctionnement du trafic des paiements car ils permettent aux commerçants, aux titulaires de cartes et aux banques émettrices de cartes de réaliser très simplement des transactions financières à l'échelle mondiale. Ce faisant, les systèmes de cartes définissent les règles du trafic des paiements pour les parties impliquées.

En Suisse, les exploitants de DAB peuvent choisir librement les systèmes de cartes qu'ils proposent à leurs DAB. Les systèmes acceptés sont précisés dans le contrat d'acceptation de carte des distributeurs automatiques de billets. Les exploitants doivent alors prendre en compte les exigences des différents systèmes de cartes. Mastercard et Visa imposent par exemple, en vertu d'une clause de non-discrimination, que les exploitants de DAB acceptent toutes les marques de ces systèmes de cartes.

En Suisse, un modèle dit «modèle quadripartite» est généralement mis en place. Dans un tel modèle, les émetteurs de cartes de débit et de crédit (Issuers) et les fournisseurs de services pour l'acceptation de cartes (Acquirers) sont des entreprises indépendantes qui affilient leurs clients aux réseaux de cartes. Le rôle de l'Acquirer est d'assurer l'acceptation, la transmission et le décompte sécurisés des transactions par carte avec les systèmes de cartes. Un «modèle tripartite» est également possible. Dans ce cas, une seule et même entreprise est à la fois Issuer et Acquirer.

Au niveau international, les émissions de cartes de paiement comportant plusieurs marques (moyens de paiement) augmentent depuis quelques années. En Suisse également, les cartes sont pourvues de plusieurs logos et des fonctionnalités étendues correspondantes. A l'avenir, le National Cash Scheme (NCS) devrait également figurer sous forme de logo sur les cartes de paiement.

Le «modèle quadripartite» pour les transactions aux DAB





Les systèmes de cartes dans le monde et en Suisse

Au niveau mondial, environ 50 % du nombre total de transactions par carte de paiement concernent le système de cartes de Visa. Selon les chiffres de 2017, cela représente près de 150 milliards de transactions sur un total de 300 milliards. Mastercard est le deuxième acteur du marché, avec 75 milliards de transactions, suivi de UnionPay, qui totalise 60 milliards de transactions.¹

En ce qui concerne les transactions aux DAB en Suisse, la part des cartes étrangères est plutôt faible (2,5 %). Selon les chiffres de SIX pour l'année 2020, 97,5 % des transactions sont réalisées avec des cartes de paiement nationales/suisse. A la différence de ce qui peut être constaté à l'étranger, la majorité des transactions sont effectuées avec Maestro (62,1 %). Viennent ensuite V PAY (15,2 %), les cartes bancaires (11,6 %), PostFinance Card (4,8 %) et Mastercard (1,9 %). Visa n'arrive qu'en sixième position, avec 0,9 % du nombre total de transactions.



La concurrence et les innovations créent de nouvelles conditions

Les exploitants de DAB tirent parti de la possibilité de choisir librement les systèmes et les sélectionnent selon leurs besoins. Ils s'assurent ainsi que l'étendue des prestations et le modèle de tarification des systèmes pour lesquels ils optent répondent à leurs exigences. Jusqu'à présent, dans la grande majorité des cas, il était avantageux pour eux d'accepter le plus grand nombre possible des systèmes de cartes disponibles en Suisse afin d'assurer une disponibilité maximale à leurs DAB et d'optimiser ainsi l'utilisation de ceux-ci. Désormais, il peut en outre être intéressant pour les banques de définir l'ordre de priorité des différents systèmes aux DAB. Ce processus de décision actif est justifié par une offre de cartes en évolution. Dans un contexte marqué par la concurrence, les innovations fonctionnelles et techniques ainsi que l'essor du commerce électronique, un nombre croissant de fournisseurs de cartes de crédit ajoutent des systèmes de débit à leur offre, car les détenteurs de cartes privilégient de manière croissante les modes de traitement où les paiements sont directement débités de leur compte (Debit Mastercard et Visa Debit, par exemple). A cela s'ajoute que les systèmes de cartes locaux profitent de l'acceptation internationale des grands systèmes tels que Mastercard et Visa par le biais d'un dispositif appelé «co-badgeage». De cette manière, les banques émettrices de cartes (Issuers) bénéficient d'une gamme de fonctions

des systèmes locaux adaptée à leurs besoins et marquent des points auprès de leurs clients en leur offrant une utilisation étendue à l'échelle mondiale de leur carte.

Dans le cas de cartes proposant plusieurs systèmes de cartes ou marques, l'exploitant de DAB peut définir le système utilisé pour la transaction. Mettre en œuvre une hiérarchisation active des systèmes de cartes au niveau des DAB ouvre des possibilités d'optimisation aux exploitants de DAB. En effet, ils ont alors la possibilité de privilégier le moyen de paiement offrant les meilleures conditions en termes de fonctionnalité et d'expérience utilisateur. Pour l'utilisateur du DAB, le processus de retrait d'espèces reste aussi simple qu'avant, y compris lorsque sa carte prend en charge plusieurs moyens de paiement. Dans la grande majorité des cas, les utilisateurs ne connaissent pas les différents systèmes de cartes ni les différences entre eux, et très certainement pas aussi bien que l'exploitant du DAB. Si les utilisateurs de DAB devaient choisir eux-mêmes entre les différents systèmes, cela compliquerait les transactions aux DAB et serait source d'incertitude pour eux. La définition d'un ordre de priorité permet d'éviter de compliquer inutilement le processus de retrait d'espèces pour les utilisateurs.

¹ Source: Card Schemes – Europe could irreversibly lose its position in the payment market ([core.se](https://www.core.se))

SIX aide les exploitants de DAB à définir et à mettre en œuvre la hiérarchisation appropriée. Pour ce faire, SIX constitue un package de configuration de DAB propre à la banque et l'adapte, si nécessaire, aux exigences de l'exploitant de DAB.

Les exploitants de DAB sont ainsi parfaitement préparés aux changements intervenant sur le marché des paiements et peuvent réagir rapidement aux nouvelles offres dans le domaine du trafic des paiements ou à l'évolution des préférences des clients. Enfin, les exploitants peuvent continuer à offrir aux utilisateurs de DAB la qualité de service élevée à laquelle ceux-ci sont habitués.

Du choix de l'organisme de cartes à la hiérarchisation

1



Les exploitants de DAB tirent parti du choix de l'organisme au DAB pour prendre des décisions à leur avantage

2



Les banques émettrices de cartes (Issuers) proposent de plus en plus souvent des cartes offrant plusieurs moyens de paiement

3



Les exploitants de DAB simplifient le retrait d'espèces aux DAB en définissant l'ordre de priorité des systèmes de cartes

INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES